DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/282 :
Acquisition de produits d'entretien, d'accessoires et de consommables pour les écoles et restaurants scolaires de la ville de Saint-Pierre - Autorisation de signature des lots n°1 à 3

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-282-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/282 : Acquisition de produits d'entretien, d'accessoires et de consommables pour les écoles et restaurants scolaires de la ville de Saint-Pierre - Autorisation de signature des lots n°1 à 3.

Direction Vie Educative - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville a engagé une consultation pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'accessoires et de consommables nécessaires au bon fonctionnement de ses écoles et restaurants scolaires.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 15 juin 2026 avec une date limite de remise des offres fixée au mardi 21 juillet 2026 à 15h00 (heure locale).

La présente consultation est composée de trois (03) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP. Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec un maximum en valeur au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les spécifications, la consistance de chaque accord-cadre à bons de commande sont fixées annuellement comme suit :

Lot n°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Montants ANNUELS en € HT	
		Minimum	Maximum
1	Produits d'entretien spécifiques à la restauration	Sans	90 000
2	Produits d'entretien courants	Sans	50 000
3	Accessoires d'entretien divers et consommables	Sans	80 000

La durée de chaque lot est de quatre (4) ans à compter de la date de sa notification. Chaque lot pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Le vendredi 2 octobre 2026, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique de l'offre – 60 points ; délai d'exécution – 30 points et qualité environnementale de l'offre – 10 points), les offres suivantes :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Entreprises attributaires
1	Produits d'entretien spécifiques à la restauration	SAS VICTORIA
2	Produits d'entretien courants	SAS VICTORIA
3	Accessoires d'entretien divers et consommables	97PACK

Les sommes dues en exécution seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes :
281 60631 23 (Produits d'entretien restaurants scolaires), 211 60631 21 (Produits d'entretien écoles).

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-282-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les accords-cadres sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu, la décision portant résiliation des accords-cadres).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE
REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-282-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026